



LIVRET D'ACCUEIL CENTRE DE FORMATION PROTEC FORMATION





SOMMAIRE

1.	MOT D'ACCUEIL	3
2.	ACCÈS AU CENTRE DE FORMATION	
2.1	Adresse	4
2.2	Plan et consignes d'accès	4
3.	PRÉSENTATION DU CENTRE DE FORMATION	
3.1	Accueil des stagiaires	5
3.2	Identification des stagiaires et animateurs	5
3.3	Restauration	5
3.4	Horaires	6
3.5	Plan du centre de formation	6
4.	MOYENS PÉDAGOGIQUES	
4.1	Salles de formation	7
4.2	Formateurs	8
4.3	Manuels de formation	9
4.4	Systèmes de formation	9
4.5	Indicateurs de performance	9
5.	ACCÈS DES PERSONNES EN SITUATION DE HANDICAP	
5.1	Handicap moteur	10
5.2	Handicap visuel	10
5.3	Examens de Certification	10
6.	REGLEMENT INTERIEUR	11
7.	SÉCURITÉ DES LOCAUX	
7.1	En cas d'accident	14
7.2	En cas d'incendie	14
7.3	Consignes sanitaires - Covid 19	15
8.	HEBERGEMENT	16

MOT D'ACCUEIL

Qui sommes-nous ?

Protec Formation (acteur de l'action de formation des entreprises et des particuliers) a été créée afin d'apporter un nouveau souffle à la formation prévention et santé en entreprise, mais aussi à la formation des nouveaux agents voulant intégrer le métier de la sécurité. Protec Formation s'adresse aussi bien à ses partenaires qu'ils soit public ou privée ainsi qu'au particulier.

La qualité de notre travail est due au professionnalisme et à l'expertise de nos formateurs. Grâce à la puissance de notre réseau de partenaires, nous sommes en mesure de proposer notre catalogue de formations mais également de vous accompagner dans la conception et le parcours de votre formation.

Notre valeur ajoutée ? L'expertise de notre réseau et l'expérience de nos réalisations, au service de la formation.

ACCÈS AU CENTRE DE FORMATION

ADRESSE

Le centre de formation Protec Formation est situé à Dreux, dans la zone d'activité de la Rabette.



Protec Formation
2, rue Jean-Louis Chanoine,
28100, Dreux, France



09 70 66 92 10

protecformationdreux@gmail.com.fr



www.protecformation.fr

PLAN ET CONSIGNES D'ACCÈS

TRANSPORTS EN COMMUN

itinéraire horaires infos trafic ligne >

Départ DREUX/Gare, Dreux

Arrivée Rue Jean-Louis Chanoine, Dreux (28100)

15min 16min 4 trajets 3 trajets 39min

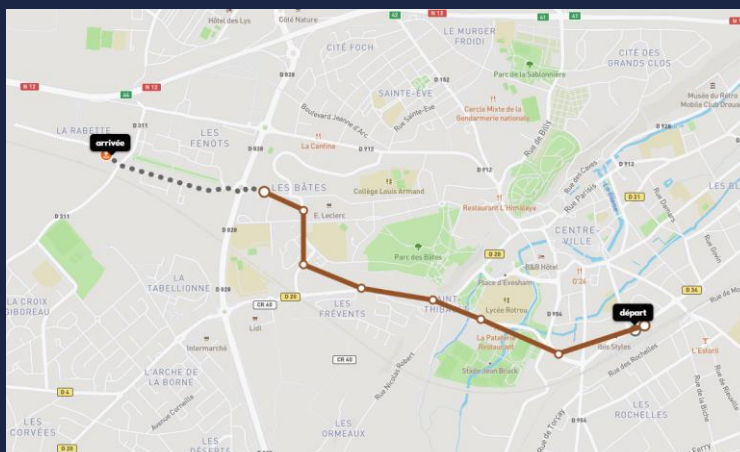


VOITURE



Via N12

Stationnement gratuit (parking privé)



PRÉSENTATION DU CENTRE DE FORMATION

Protec Formation

ACCUEIL DES STAGIAIRES

L'accueil se trouve en haut des escaliers, vous trouverez nos bureaux en face de vous. Vous pouvez vous adresser directement à Mr Abdelbasset MEJDI qui vous guidera vers votre salle de formation, dans laquelle votre formateur sera déjà présent.

IDENTIFICATION DES STAGIAIRES ET FORMATEURS

Vous vous serez présenté auprès de Mr Abdelbasset MEJDI, qui sera donc au courant de votre présence au centre. Une inscription à une formation vous donne l'accès à la salle de pause partagée, aux pièces communes et à votre salle de formation

RESTAURATION

Le repas n'est pas compris dans la formation. Si vous souhaitez déjeuner sur place lors d'une formation, la salle de pause est toute équipée (micro-ondes, frigo, machine à café...) est mise à votre disposition. Vous disposez également de nombreux lieux de restauration à proximité du centre.

PRÉSENTATION DU CENTRE DE FORMATION

Protec Formation

HORAIRES

Le centre est ouvert du lundi au vendredi de



CENTRE DE FORMATION

Le centre de formation Protec Formation est situé dans le secteur d'activité des Rabettes
Au 2 rue Jean-Louis Chanoine 28100 Dreux



PROTEC
FORMATION

MOYENS PÉDAGOGIQUES

Protec Formation

Formations présensielles

Le centre de formation Protec Formation dispose de deux salles de formation d'une capacité allant jusqu'à 12 stagiaires chacune. Toutes les salles sont entièrement équipées pour le bon fonctionnement des formations.



WIFI



SALLE DE PAUSE



VIDÉO PROJECTEUR



SALLE MODULABLE



PROTEC
FORMATION

MOYENS PÉDAGOGIQUES

FORMATEURS

Nos formateurs sont tous sélectionnés par l'équipe de PROTEC FORMATION sur des critères très précis comme leur pédagogie, leur motivation à partager leurs savoirs , leur expérience et leur niveau de technicité dans les domaines abordés.



PROTEC
FORMATION

MOYENS PÉDAGOGIQUES



MANUELS DE FORMATION

Votre support de formation est disponible dès votre entrée en formation. Dans celui-ci, vous trouverez les détails des thèmes abordés lors de la formation, des exercices et un questionnaire de satisfaction.

SYSTÈMES DE FORMATION

Protec Formation porte un intérêt très particulier quant à l'environnement des formations. En effet, celui-ci est stimulant, convivial et professionnel. Tous les équipements sont présents dans les salles de formations, et préparés en amont, afin que la formation puisse commencer dès votre arrivée.

INDICATEURS DE PERFORMANCE

- Niveau de satisfaction des stagiaires : ./5
- Pourcentage de réussite globale aux évaluations : .%



PROTEC
FORMATION

ACCUEIL DES PERSONNES EN SITUATION DE HANDICAP

HANDICAP MOTEUR

Les locaux ne disposent pas de tout l'équipement permettant aux personnes à mobilité réduite d'accéder à toutes les salles. Un escaliers est présents et nous ne possédons pas d'ascenseur. Nous tenons un registre de partenaires du territoire à même de vous accueillir.

HANDICAP VISUEL

Nous disposons d'équipements permettant d'augmenter la visibilité d'une personne atteinte d'un handicap visuel.(vidéo-projecteur et possibilité de zoomer sur celui-ci). La taille de la police peut également être augmentée sur les documents papiers livrés par les formateurs.

EXAMENS ET CERTIFICATION

Le centre de formation peut accordé un temps supplémentaire aux personnes atteintes d'un handicap visuel ou d'une dyslexie, lors des exercices.



**PROTEC
FORMATION**



RÈGLEMENT INTÉRIEUR

Le centre de formation PROTEC FORMATION est un organisme de formation professionnelle continue, Agrée.

A ces divers titres, il peut recevoir dans ses locaux ou en entreprise extérieure :

- Des stagiaires envoyés par leur entreprise,
- Des stagiaires en congé individuel de formation,
- Des stagiaires en recherche d'emploi ou de reconversion,
- Des étudiants en période d'alternance ou désireux de bénéficier d'un accompagnement dans une expérience en entreprise.

Le présent règlement est établi pour satisfaire aux dispositions du code du travail en vertu des articles L.6352-3 à L.6352-5 et R.6352-1 à R.6352-15. Il s'applique à tous les stagiaires pour la durée du stage dans le cadre des activités de formation professionnelle.

Il a pour but :

- De garantir les meilleures conditions d'hygiène et de sécurité,
- De fixer les règles de droit disciplinaire des stagiaires.



PROTEC
FORMATION

RÈGLEMENT INTÉRIEUR

1 - HYGIENE ET SECURITE.

Dans le cas de stage se déroulant dans les espaces du centre de Formation, les stagiaires sont tenus de suivre les règles qui sont rappelées ci-après.

Ils bénéficient de moyens mis à la disposition du personnel en matière d'hygiène et de sécurité.

Dans le cas de stage externes, les stagiaires sont tenus de respecter les règles d'hygiène et de sécurité applicables au lieu où se déroule l'action de formation.

Art. 1.1 Hygiène

Il est interdit de prendre ses repas dans les salles de formation et les locaux non prévus à cet usage.

Les interdictions de fumer dans les salles de cours et celles placées dans certains locaux doivent être respectées.

Les emplacements mis à la disposition des stagiaires pour leurs effets personnels ainsi que les installations sanitaires doivent être conservés dans un constant état de propreté.

Art. 1.2 Sécurité

L'entrée et la sortie des stagiaires doivent s'effectuer par les issues désignées et matérialisées.

Les moyens individuels de protection contre les accidents mis à la disposition des stagiaires ou exigés (casques, lunettes, gants, chaussures...) doivent être systématiquement utilisés conformément aux consignes de sécurité précisées par le formateur.

En particulier, respecter :

Les consignes relatives à l'utilisation des extincteurs, à la manipulation des ustensiles et matériaux et à l'emploi des équipements et matériels de formation,

Les recommandations de sécurité en application de la réglementation en vigueur,

L'interdiction de manipuler les matériels de secours (extincteurs, R.I.A., ...) en dehors de leur utilisation normale et d'en rendre l'accès difficile.

L'interdiction à toute personne non habilitée de neutraliser tout dispositif de sécurité.

Lorsque l'urgence le justifie, le responsable du stage de formation ou son représentant peut imposer de nouvelles prescriptions qui reçoivent application immédiate.

Le refus du stagiaire d'obtempérer aux règles et obligations énoncées au présent règlement intérieur peut entraîner l'application de l'une des sanctions prévues et rappelées ci-après à l'article 2.4 du règlement.

RÈGLEMENT INTÉRIEUR

2 – REGLES DISCIPLINAIRES.

Art. 2.1 Généralités

Les stagiaires s'engagent à respecter la personnalité et les opinions de chacun. Ils ne doivent pas, d'une manière générale, être une occasion d'achoppement, d'embarras ni de gêne vis-à-vis d'autrui. Tout comportement nuisant au bon déroulement du stage sera sanctionné (Art. R.6352-3 et R.6352-7 du code du travail).

Art. 2.2 Assiduité

La présence aux cours dispensés doit être attestée quotidiennement par le biais d'un document nominatif (attestation de présence) émargée par le stagiaire. Elle reflète l'assiduité de ce dernier ainsi que sa présence en un lieu autre que celui de l'emprise de son entreprise.

Ce document officiel, qui peut être demandé par l'employeur ou l'organisme collecteur des fonds de formation continus, est attesté par l'animateur.

Par ailleurs il sert de preuve que l'intéressé a bien suivi la totalité des heures de cours prévues dans le cursus de formation, en particulier lors des stages donnant lieu à la délivrance soit d'un diplôme, soit d'un certificat de qualification.

Pour des raisons évidentes de responsabilité et d'assurances, les stagiaires ne peuvent s'absenter qu'après y avoir été autorisés par le directeur de stage ou le responsable de la société de formation.

Art. 2.3 Règles de bonne conduite

Afin de permettre à l'ensemble des stagiaires de pouvoir, dans leur cursus de formation, dans l'utilisation des locaux et dans l'ensemble de leurs déplacements, évoluer avec quiétude et sérénité, nous pensons qu'il est à toute fin utile nécessaire de rappeler quelques principes fondamentaux.

Il est interdit :

- De se présenter aux cours dans une tenue négligée ;
- D'entrer sur les lieux de formation en état d'ivresse ;
- D'introduire ou de consommer des boissons alcoolisées ;
- D'introduire ou de consommer des produits stupéfiants ;
- D'utiliser les matériels du centre de formation sans autorisation préalable ;
- D'emporter tout objet appartenant au centre de formation ;
- De détériorer, de dégrader ou de salir les locaux et matériels mis à la disposition des stagiaires ;
- De tenir des propos racistes et/ou xénophobes ou contraires aux bonnes mœurs ;
- D'exprimer des convictions à caractère politique ou religieux.

RÈGLEMENT INTÉRIEUR

Art. 2.4 Sanctions

En cas de faute ou d'infraction aux dispositions du présent règlement intérieur, peut prononcer l'une des sanctions suivantes à l'égard d'un stagiaire :

Rappel à l'ordre ;
Avertissement écrit ;
Exclusion partielle ou temporaire ;
Exclusion définitive.

Aucune sanction ne peut être infligée au stagiaire sans que celui-ci ait été informé au préalable des griefs retenus à son encontre.

En cas de sanction envisagée, le directeur de l'organisme de formation ou son représentant convoque le stagiaire en indiquant l'objet de cette convocation et recueille les explications du stagiaire.

Cette convocation est écrite et adressée au stagiaire soit par lettre recommandée, soit remise à l'intéressé contre décharge.

En cas d'incident ou de litige durant les stages, tout stagiaire peut, après en avoir avisé le formateur du centre de formation, demander à être reçu par le directeur du centre de formation ou son représentant.

Le présent règlement applicable aux stagiaires a été établi le 1^{er} janvier 2022 et ce conformément à **l'article L. 6352-3 du code du travail**.

SÉCURITÉ DES LOCAUX

EN CAS D'ACCIDENT

En cas d'accident ou de malaise, le formateur devra avertir l'équipe de Protec Formation pour aider la victime. Le SAMU sera instantanément appelé.

EN CAS D'INCENDIE

- ♦ Présence d'une alarme d'incendie



- ♦ Exercices d'évacuation réguliers



- ♦ Extincteurs à tous les étages



CORONAVIRUS, POUR SE PROTÉGER ET PROTÉGER LES AUTRES



**Se laver très régulièrement
les mains**



**Tousser ou éternuer
dans son coude**



**Utiliser un mouchoir
à usage unique et le jeter**



SI VOUS ÊTES MALADE
**Porter un masque
chirurgical jetable**



**Vous avez des questions
sur le coronavirus ?**

[GOUVERNEMENT.FR/INFO-CORONAVIRUS](https://www.gouvernement.fr/info-coronavirus)

0 800 130 000

(appel gratuit)

LES HÔTELS A DREUX

Nous avons sélectionné pour vous plusieurs hôtels à proximité du centre de formation. Ces hôtels bénéficient d'une localisation idéale (proche des transports, des commerces...)



Premiere Classe Dreux

[Dreux](#) - [Indiquer sur la carte](#) - 1,4 km du centre

Situé dans le centre-ville de Dreux, le Premiere Classe Dreux propose des hébergements avec salle de bains privative et dispose d'un parking privé gratuit.



B&B Hôtel Dreux Centre ★★

[Dreux](#) - [Indiquer sur la carte](#) - 0,5 km du centre

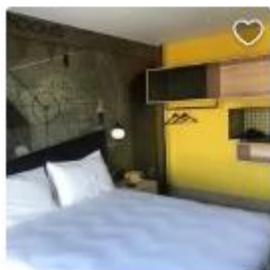
Situé à Dreux, à moins de 1,1 km du stade Joël Cauchon et à 2,3 km de la Chapelle Royale St-Louis, Le B&B Hôtel Dreux Centre propose des hébergements avec connexion Wi-Fi gratuite.



Kyriad Direct Dreux ★★

[Dreux](#) - [Indiquer sur la carte](#) - 1,9 km du centre

Le Kyriad Direct Dreux est situé au cœur de la Normandie, dans la ville de Dreux, à proximité du Hall des Expositions et du Circuit Rally du Bois Guyon.



ibis Styles Dreux Centre Gare

[Dreux](#) - [Indiquer sur la carte](#) - 0,5 km du centre

Situé à Dreux, à 1,2 km du stade Joël Cauchon, l'ibis Styles Dreux Centre Gare propose une salle de sport, un parking privé gratuit, un bar et une terrasse. L'hôtel propose des chambres familiales.